

AVIS A LA POPULATION :
REUNION D'INFORMATION PREALABLE
PROJET DE CATEGORIE B AVEC ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

INBEV BELGIUM SRL
Siège de production de Jupille
Avenue Joseph Prévers 26
4020 Jupille-sur-Meuse

OBJET :

Demande de permis unique relative au renouvellement des différentes autorisations d'exploiter la brasserie et d'autre part, et à l'extension de l'établissement par la mise en œuvre d'une unité de valorisation des drèches, ainsi que la mise en œuvre d'une nouvelle organisation logistique.

L'ajout de l'unité de valorisation de drèches implique la démolition de l'ancien garage et la reconstruction d'un nouveau bâtiment en vue d'y accueillir cette nouvelle unité.

L'établissement est situé Avenue Prévers, 26 à 4020 Jupille-sur-Meuse

Les communes de Liège (commune d'implantation du projet), Beyne-Heusay, Blegny et Herstal ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, et de l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°45 du 11 juin 2020 organisant la participation du public n lieu et place de la réunion d'information préalable organisée pour certains projets visés dans le Livre Ier du Code de l'Environnement, INBEV BELGIUM SRL vous invite à participer à la réunion d'information préalable virtuelle relative à l'objet susmentionné, prenant la forme d'une présentation vidéo mise en ligne.

La vidéo sera accessible les 7 et 8 décembre 2020 via le lien internet : www.inbev-rip-jupille.be

Les personnes auprès desquelles des informations peuvent être obtenues, pendant ces deux jours entre 8h et 17h, sont :

- Pour toute question concernant le projet : Peter Van Gelooven, responsable sécurité-environnement chez AB Inbev, joignable au 0475 92 25 48.
- Pour toute question concernant l'étude d'incidences : Gilles Delfosse, manager chez Sertius (bureau d'étude agréé), joignable au 0474 64 96 31.

Toute personne peut consulter aux quatre communes susmentionnées la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous (Liège : **04/221.83.53**, Beyne-Heusay : **04/3558165**, Blegny : **04/3459737**, Herstal : **04/2568323**).

Toute personne peut solliciter par courrier recommandé auprès du demandeur du projet de catégorie B ou C une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée au plus tard trois jours avant la mise en ligne. Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur du projet de catégorie B ou C envoie par recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale (art. 4 de l'AGW n° 45 du 11/6/20).

Cette présentation vidéo a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, soit jusqu'au 23 décembre 2020, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au collège communal de la ou d'une des communes concernées, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur.

Pour les communes de Liège, Beyne-Heusay, Blegny, Herstal, Liège :

Soit en les envoyant au collège communal de Liège : Place du Marché, 2 à 4000 Liège

Soit en les envoyant au collège communal de Beyne-Heusay : Place Joseph Dujardin, 2 à 4610 Beyne-Heusay

Soit en les envoyant au collège communal de Blegny : Place Sainte-Gertrude, 1 à 4670 Blegny

Soit en les envoyant au collège communal de Herstal : Place Jean Jaurès, 45 à 4040 Herstal

ET en copie pour le demandeur :

Soit en les envoyant à l'attention de Pieter van Gelooven - Avenue Joseph Prévers 26 4020 Jupille-sur-Meuse

Soit en les envoyant par courriel à Peter.VanGelooven@ab-inbev.com